

220C0584 FR0011289040-FS0152

12 février 2020

<u>Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention</u> (article L. 233-7 du code de commerce)

SQLI (Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 12 février 2020, la société Otus Capital Management Limited¹ (29 Queen Anne's Gate, Londres, SW1H 9BU, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 février 2020, le seuil de 10% du capital de la société SQLI et détenir, pour le compte desdits fonds, 462 521 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 10,02% du capital et 9,48% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SQLI sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« L'acquisition des titres de la société SQLI par la société Otus Capital Management Limited s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société SQLI ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société Otus Capital Management Limited n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société SQLI ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance ».

¹Otus Capital Management Limited (*Private Limited Company*), agit comme « *general partner* » de Otus Capital Management L.P. (*Limited Partnership*) qui agit en qualité de « *discretionary investment manager* » pour le compte de fonds.

² Sur la base d'un capital composé de 4 613 975 actions représentant 4 881 130 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.